



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept avril s'est réuni dans la salle de mairie sous la présidence de Mme Catherine SCHAEFFER, Maire.

Présents : Maïa BERTHELON, Jérôme DAUNAY, Marie-Josèphe FRAICHARD, Cyrill JAUSSAUD, Sébastien MONNET, Frédéric PERRET, Ouahiba TOURNIER, Yannick TREILLES

Absents excusés : Valérie BERTOIS, Yves JAVOUREZ (donne pouvoir à Catherine SCHAEFFER)

Secrétaire de séance : Maïa BERTHELON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2021 :

Le compte rendu du conseil du 22 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Vote du taux des taxes locales 2021 :

Il est proposé d'augmenter les taux appliqués en 2020, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : augmentation de 3 points soit un taux de 35.35 % dont 10.99 % de la taxe foncier bâti communal + 24.36% de la taxe foncier bâti du département qui est reversé à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation
- Taxe sur le foncier non bâti : 17.94 % (augmentation du taux dans les proportions réglementaires fixées par les services des impôts)

Cette augmentation aura lieu 2 années de suite et a pour but de revenir aux taux appliqués en 2017 sur la part communale, (pour rappel les taux de 2017 étaient de 12,11 % pour le foncier bâti et 24,87 % pour le foncier non bâti). En effet, en 2017, la communauté de communes Jura Sud et ses communes adhérentes avaient signé un pacte fiscal par lequel les communes avaient baissé leurs taux (La commune des Crozets était passée de 12.11 % à 7.99% pour le FB et de 24,87 à 16,42 pour le FNB) et l'intercommunalité avait monté les siens. Cette opération permettait à Jura Sud de recevoir une plus grosse dotation financière de l'état et l'intercommunalité reversait aux communes le manque à gagner dû à leur baisse de taux. Ce pacte fiscal n'étant pas reconduit par la nouvelle intercommunalité, l'augmentation des taux est nécessaire afin que la commune conserve le même revenu fiscal que les années précédentes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux des taxes locales 2021.

Communication :

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal) en cours, qui proposait des zones d'extension d'urbanisation sur la commune des Crozets se voit refusé toutes ses demandes par les services de l'état. Bien qu'ayant été validé par le SCOT du Haut Jura (Schéma de Cohérence Territoriale), l'ancienne interco Jura Sud se trouve « en zone blanche », c'est-à-dire qu'elle n'est plus sous la réglementation du SCOT du Haut-Jura et pas encore dans celle du pays lédonien. De ce fait, le préfet a lui seul la décision de valider ou non les propositions qui avaient été faites. Neuf communes de l'ancienne interco se trouvent dans ce cas et l'intercommunalité Terre d'Emeraude présente un recours à cette décision (voir affichage en mairie sur le panneau extérieur).

Le maire, Catherine SCHAEFFER